

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha Mikets, 30 Kislev 5782

Les rêves de Yossef n'étaient pas de simples rêves nocturnes. Il s'agissait de véritables prophéties. La Torah précise qu'en voyant ses frères se prosterner devant lui, il s'est souvenu de ses rêves. Il ne se révèle pas immédiatement à ses frères et se comporte avec une grande rigueur à leur encontre. C'est à ce moment qu'ils se livrent à un véritable examen de conscience et attribuent leur sort à un châtement divin. À l'époque de la vente de Yossef, ils étaient convaincus de leur légitimité. Il pensait que Yossef représentait un danger pour l'ensemble des valeurs familiales. Désormais, ils pensent que si le vice pharaon est si sévère c'est parce qu'ils ont manqué de clémence dans l'exécution de leur décision. Ils reconnaissent donc que cette insensibilité mérite un châtement.

Nos maîtres déduisent de ce passage que même les criminels passibles de la peine de mort doivent être traités avec respect en leur évitant toute sorte d'humiliation.

Lorsque Yossef exige de garder en captivité l'un des frères en attendant que les autres ramènent Binyamin, ils se disent l'un à l'autre : « Certes, nous sommes coupables vis-à-vis de notre frère, dont nous avons vu la détresse quand il nous implorait et nous n'avons pas écouté ; voilà pourquoi ce malheur nous est arrivé ! »

Réouven s'adressa à eux en disant : « Ne vous avais-je pas parlé en disant : "ne fautez pas envers l'enfant" mais vous n'avez pas écouté ! Et voici que son sang nous est maintenant exigé. »

Nos commentateurs nous font remarquer que ce détail de l'histoire ne nous a pas été rapporté dans la Parasha de Vayéshev lorsque l'on nous relate l'histoire de la vente de Yossef. À aucun moment nous ne voyons Réouven demander explicitement à ses frères d'épargner Yossef. Nous pouvons nous demander pourquoi la Torah fait l'impasse sur ce point pour y revenir ici ? De plus, ils ne semblent pas regretter d'avoir vendu Yossef mais juste de ne pas avoir été sensibles à ses lamentations. Pourtant, cela ne semble être qu'un détail mineur face à la gravité du geste !

Dans son commentaire sur la Parasha, le RaMBaN tente de répondre à ces questions. D'après son interprétation, les frères étaient persuadés de la nécessité d'écarter Yossef du projet familial. Comme nous le précisons nos Maîtres, ils l'ont jugé en toute impartialité et avec intégrité morale. Cependant, le cœur d'un membre du peuple d'Israël ne peut rester impassible face aux plaintes d'un être humain. Ces pleurs devaient être tellement intenses qu'ils auraient dû le prendre en pitié et l'épargner. Ils l'ont forcément entendu pleurer mais ses cris n'ont pas pénétré leur cœur. Rétroactivement, c'est ce détail qui les tourmente fortement.

Si la Torah n'a pas précisé ce détail lors du récit de l'événement, c'est justement pour nous faire comprendre à quel point les pleurs de Yossef n'ont ébranlé personne au moment où ils se sont débarrassés de lui.

La Torah met tout de même en évidence la grandeur de ses hommes. L'événement s'est produit il y a 22 longues années mais pour autant dès qu'ils constatent qu'ils sont confrontés à une épreuve particulière, ils sont en mesure de rechercher dans leur comportement antérieur ce qui peut leur être reproché. La Téchouva est ouverte à tous ceux qui sont capables d'analyser leurs agissements du passé.

